



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 107512

Texte de la question

Suite à la reprise des 35 % du capital que détenait la Caisse des Dépôts dans « Sogéposte », cette dernière est devenue filiale à 100 % de La Banque Postale, elle-même entièrement détenue par l'Établissement public. M. Bruno Bourg-Broc s'étonne de constater que l'appellation « La Banque Postale Asset Management » ait été retenue depuis le 12 septembre 2006 comme raison sociale de cette entité, au détriment par exemple de « La Banque postale gestion d'actif ». En dépit d'un mimétisme de la part de plusieurs établissements financiers à vouloir désigner une réalité, que le vocabulaire français connaît déjà, sous des mots étrangers, les rendant moins accessibles et moins compréhensibles au plus grand nombre, M. Bruno Bourg-Broc interroge M. le ministre délégué à l'industrie afin de savoir s'il est envisagé de revenir sur cette malheureuse appellation afin qu'honorant le patrimoine français, elle permette au groupe La Poste d'être exemplaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107512

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10979